

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 septembre 2012

---

MOBILISATION DU FONCIER PUBLIC EN FAVEUR DU LOGEMENT ET OBLIGATIONS  
DE PRODUCTION DE LOGEMENT SOCIAL - (N° 200)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 408

présenté par  
Mme Linkenheld

-----

**ARTICLE 4 A**

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« 1° A À la première phrase, après le mot : « accordé », sont insérés les mots : « un financement ou ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il apparait important que les collectivités publiques ayant accordé un financement à la construction, l'acquisition ou l'amélioration des logements soient consultées afin l'aliénation par un bailleur de ces logements